

LABEGUDE INFORMATIONS DU 07 AVRIL 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME DUCHAMP Cécile, MME SUCHON Emilie à M BESSON Jonathan, MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à MME CONSTANT Michèle.

Secrétaire de Séance : M DURAND Gérald.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025.

SERVICE RESTAURATION COLLECTIVE

A compter du 01 avril 2025, les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affectés au service percevront :

- une indemnité horaire pour les jours de travail du dimanche et des jours fériés.
- une valorisation sur leur salaire pour les repas attribués gratuitement car les nécessités de service et les contraintes les obligent à rester sur leur lieu de travail

FINANCES

Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le Conseil Municipal approuve le CFU comme suit :

Fonctionnement : Dépenses réalisées : 1 256 300.98 €

Recettes réalisées : 1 423 244.18 €

Investissement : Dépenses réalisées : 735 720.12 €

Recettes réalisées : 814 795.33 € dont 413 087.29 € d'excédent reporté

Taxes directes locales – Taux 2025

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes pour la 14^{ème} année consécutive.

- Taux du foncier bâti : **32,02%** (13.24% taux communal + 18.78% taux départemental)
- Taux du foncier non bâti : **78,46%**
- Taux de la taxe d'habitation : **6,04%**

Subventions 2025 allouées aux associations

Les montants votés par le Conseil Municipal restent identiques à ceux attribués en 2024. Celles-ci seront versées uniquement sur présentation du bilan de l'année N-1 et du budget prévisionnel.

Tarifs communaux à compter du 1^{er} mai 2025

Les différents tarifs restent identiques à ceux votés en 2024 (location des salles, droit de voirie, concessions dans les cimetières). Ils sont disponibles sur le site de la commune.

Subvention 2025 affectée au CCAS

Suite au transfert de la compétence du service « restauration collective » de la Résidence autonomie du Val d'Ardèche vers la mairie depuis le 01 janvier 2025, la subvention a été abaissée à 15 000 €.

Créances éteintes

La Commission de Surendettement des Particuliers décidant d'imposer un effacement total des dettes d'un contribuable, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer une dette d'un montant de 2 297.64 €.

Approbation du Budget Primitif 2025 :

Vote en équilibre en Fonctionnement à 1 624 438.86 € et en Investissement à 1 209 182.25 €.

CONVENTIONS

Participation aux frais pour l'accueil d'un élève Labégudien en classe ULIS à l'extérieur :

La commune de Labégude ne disposant pas d'un dispositif ULIS dans son école publique, c'est la commune de Saint Etienne de Fontbellon qui a l'obligation d'accueillir les enfants concernés quelle que soit leur commune de résidence, après validation des services de l'Education Nationale. Les frais de fonctionnement pour un élève scolarisé en dispositif ULIS s'élèvent à 850 € pour l'année scolaire.

Dispositif « Petits déjeuners » - Année scolaire 2023/2024

La commune fournit un petit déjeuner équilibré aux enfants et l'éducation nationale s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1.30 €, à l'achat des denrées alimentaires consommées. Ce dispositif a commencé en janvier 2025.

Partenariat avec le Centre Social Culturel « Au fil de l'eau » d'Aubenas :

Afin de palier à l'augmentation des demandes des familles non albenassiennes de la CCBA, la commune d'Aubenas met en œuvre une offre d'accueil de loisirs destiné aux enfants âgés de 6 à 13 ans sur les vacances scolaires, en complément du CSC Le Palabre. Après déduction de la participation des familles et des aides de la CAF de l'Ardèche, un reste à charge de 23 € journalier par enfant doit être couvert par les communes de résidence des familles.

REVISIONS DE LOYERS

A compter du 1/04/2025 :

- **44 Route Nationale** : 175€ et les charges à 134€ (identiques à 2024)
- **Garages Place de la Poste** : 53 € mensuel

TRAVAUX

Restructuration de l'ancienne école maternelle – Avenant n°2 de la maîtrise d'œuvre

L'avenant constate :

- La modification du groupement de maîtrise d'œuvre et accepte les nouveaux intervenants qui remplacent CERTIB cotraitant défaillant : SAS BETEBAT/SNC BE ACT/SARL DAVID CONSEIL
- La prolongation du marché de maîtrise d'œuvre et la validation de l'indemnité y afférent entraînant l'incidence financière comme suit : 89 521.38 € HT (marché initial + acte modificatif 1 phase APD) + indemnité pour prolongation des délais de 4 300.00 HT. Soit un nouveau forfait de rémunération de 93 821.38 € HT représentant une variation de + 4.80% .

Soutiens financiers

- ✓ Sécurisation de l'accès à l'agence postale communale :
Aide à l'investissement 2024/2026 de la CCBA à hauteur de 30% du montant HT soit 3 280.10 €
- ✓ Dispositif de retenue au Malpas :
Co-financement à hauteur de 5 500 € par la DIR de Massif Central

DIVERS

Dénomination d'espaces publics

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des lieux publics, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la dénomination de cinq parkings et d'une aire de pique-nique :

- Parking **Les berges de l'Ardèche** (sous le pont de Vals)
- Parking **La Source** (nouveau parking suite à la récente démolition, le long de l'ancienne RN)
- Parking **Les Châtaigniers** (à côté des cours de tennis)
- Parking **Le Clos** (près de la salle du Clos)
- Parking **de la Poste** (derrière l'agence postale)
- Aire de pique-nique **Albert CELLIER** (nom de l'ancien propriétaire de la parcelle qui a été cédée gracieusement à la commune par son épouse et son fils)

Départs à la retraite

- Gilles DUCHAMP, responsable des services techniques
- Jean-Yves DUCARRE, agent technique
- François BENSACI, ASVP

Arrivée au service de la police municipale

Depuis le 03 avril 2025, Célia BRIDJA, nouvelle policière municipale.

VIVRE A LABEGUDE

Rentrée scolaire 2025

Si votre enfant est né en 2022, pensez à l'inscrire à l'école publique de Labégude.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec la directrice Mme HONNORE Lola :
04 75 94 68 51 – ce.0071185a@ac-grenoble.fr

Horaires de l'agence postale

Lundi et vendredi : 9h -> 12h15 / 15h -> 18h

Mardi, Mercredi et Jeudi : 9h -> 14h

Horaires de la bibliothèque municipale

Mercredi de 9h30 à 11h30 et Jeudi de 17h à 18h30

Encombrants - Prochaines dates : 14/04, 26/05 et 07/07/2025

Inscription obligatoire auprès du service collecte au 04.75.36.08.29 au moins 48 heures avant.

Rappel – Taille et élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom ainsi que l'éclairage public.

Plus d'informations sur le site de la commune www.labegude.fr